



Requalification de la place Saint-Nicaise

Réunion de Concertation
10 février 2023
Amphithéâtre
Collège universitaire Sciences Po

PRÉSENTS Services et Elus

Charles GERMAIN, Adjoint au maire délégué à la Concertation, à la vie associative et aux maisons de quartier
Claude GACHET, Adjoint au maire de Reims
Agathe LAVAL, Directrice Mission Ville et Territoire Durables – Fabrique des Espaces Publics, CUGR
Diane DIARRA JOUVET, Responsable du laboratoire d'innovation - Mission Ville et Territoire Durables – Fabrique des Espaces Publics, CUGR
Véronique VISNEUX, Directrice Relation Satisfaction Usagers – Engagement citoyen
Nathalie DEVAULT, Directrice Adjointe - Direction de la relation et satisfaction usagers – engagement citoyen, Service Démocratie Locale

DIFFUSION

**Présents +
Participants via le lien Reims d'après**

ORDRE DU JOUR

- **Echanges autour de l'aménagement de la place St Nicaise : partage du diagnostic et des enjeux du futur aménagement**

Points évoqués	Quand	Qui
Secteur sauvegardé <ul style="list-style-type: none"> - Le secteur est intégré à l'AVAP St Nicaise, c'est une entrée de ville, à noter l'importance de la maison de Champagne Taittinger adressée à la place (75 000 visiteurs/ans pour les crayères, l'une des 5 crayères gallo-romaines en Champagne) - Demande pour nommer le parc des buttes St Nicaise « Pierre Cheval » 		
Immobilier <ul style="list-style-type: none"> - Quelle destination pour les établissements Naudet ? => La Maison Taittinger signale qu'elle a acheté le bien immobilier pour un projet non défini à ce jour : accueil ? en tout cas le projet fera l'objet d'un embellissement - Quid de l'hôtel situé au-dessus de Champenoise Sécurité ? => pas de réponse sur ce point. 		
Stationnement <ul style="list-style-type: none"> - La problématique de l'opération immobilière située rue St Nicaise, qui induit une pression sur le stationnement dans le secteur d'étude, et notamment du stationnement anarchique sur l'espace de la place destinée à être réaménagée. - Nécessité de conserver du stationnement pour les commerces et services adressés sur la place 		



<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de trouver du stationnement pour les cars de tourisme à destination de la maison de Champagne Taittinger - De manière globale : quelle est la politique et la stratégie de la ville de Reims sur le sujet du stationnement ? - Qui stationne sur la place ? quid d'une étude spécifique sur le sujet (à quelle heure, quelles catégories de personnes travaillant dans le secteur et/ou ailleurs dans Reims, riverains, ...)? <p>Circulation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de revoir un plan de circulation pour le secteur de projet <p>Gestion des eaux pluviales / fontainerie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une vigilance est à avoir, car lors d'épisodes de fortes pluies, l'eau se déverse le long de la rue St Jean Césarée et amène des boues sur l'emprise de l'espace place St Nicaise - Retrouver une fontaine sur la place ? (Référence à la fontaine Coustou initialement présente sur la place) <p>Déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une remarque est faite quant à la présence récurrente de déchets sur la place St Nicaise au niveau de la connexion entre la place et la rue St Nicaise - Vigilance à porter sur la propreté des arrêts de bus dans le secteur <p>Végétation / parcs / espaces verts</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'alignement d'arbres le long de l'ancienne résidence Sénior a été supprimé - Nécessité de mettre en valeur le parc des buttes St Nicaise, améliorer sa visibilité et l'intégrer dans un parcours touristique / y compris habitants et riverains - Possibilité de mise en œuvre de joints enherbés pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales ? - Des réserves d'une habitante sur la possibilité de végétaliser la place, notamment pour y installer des arbres ou sujets arborés : « il faut dégager la vue pour traverser » - Il est préférable de ne pas sur-minéraliser la place <p>Piétons</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin de relier les parcs pour les piétons et de manière sécurisée notamment pour les familles / enfants / poussettes - Densité du trafic automobile sur les bd Lambert – V. Hugo, ce qui induit une insécurité pour les piétons - Vigilance pour la mise en place de pavages sur les trottoirs : inconfort pour les PMR - Vigilance pour la mise en place de pavages sur la chaussée : problématique de la potentielle nuisance sonore pour les riverains - Pas de clous dito rue St Julien pour les traversées piétonnes : pas assez visible pour les piétons - Des réserves d'une habitante sur le fait de s'asseoir sur le site requalifié, au regard de la circulation intense située sur le boulevard - Nécessité de contrôle de la vitesse automobile, bien supérieure à 50km/h ce qui empêche de traverser aisément <p>Généralités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir la requalification des rues connexes à la place St Nicaise qui le nécessitent - Porter une réflexion sur la rue du Barbâtre, îlot St Gilles situés à proximité du site d'étude - Pourquoi pas faire référence aux dallages de l'ancienne église St Nicaise - Pourquoi réaménager la place ? 		
---	--	--



<p>Questions posées en séance, et dont la réponse est donnée dans le présent compte rendu :</p> <p>« Quid des fouilles réalisées dans le cadre d'opérations d'aménagement d'espaces publics et de voiries, comment prendre connaissance des recherches archéologiques ? que fait-on des vestiges ? »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors de fouilles, les archéologues ne font des extractions des vestiges uniquement si cette action est nécessaire pour les aider dans leurs recherches scientifique. Les objets trouvés sont extraits des zones investiguées. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Quand l'ensemble de la zone prescrite par les services de l'état est fouillée, la zone est recouverte sans prescription ou action spécifique à la fin des fouilles. ⇒ Quand la zone fouillée n'est pas entièrement investiguée et qu'il reste des vestiges (ceci en fonction du projet d'aménagement réalisé), des protections sont prescrites par les services de l'état et mises en place par les aménageurs. Ces protections sont plus ou moins importantes selon l'aménagement projeté (dalles de protection ou film géotextile) - S'agissant de la communication autour des fouilles <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un rapport scientifique est réalisé à l'issue d'une opération de fouille, ce livrable n'est pas diffusable au grand public ⇒ Pour autant, une communication est possible à travers des articles scientifiques ou pour le grand public. Des visites des chantiers de fouilles peuvent être organisés (comme pour les abords de la Basilique St Remi). - Les vestiges conservés pour la recherche scientifique sont propriété de l'Etat, ils sont stockés provisoirement sur Reims puis transmis aux services de l'Etat. <p>« A-t-on une certitude pour la durée des fouilles archéologiques car pour la place Museux cela s'est déroulé en deux étapes ? »</p> <p>- Pour la place Saint-Nicaise, la DRAC a précisé qu'il n'est pas nécessaire de réaliser de diagnostic archéologique, de sondages, car les vestiges, notamment des vestiges funéraires de l'ancienne église Saint-Nicaise affleurent. Les services de l'Etat préconiseront des fouilles en s'appuyant sur l'avant- projet, selon les contours du projet. Pour l'instant des études des cavités souterraines ont été conduites par le BRGM.</p> <p>En complément, intervention d'un habitant hors réunion publique : « je me permets de faire part de quelques souhaits: une place permettant à tous les piétons (en particulier ceux qui ont âgés, peu mobiles, les parents avec des enfants) de se déplacer sans crainte, en toute sécurité. ce qui veut dire une réduction effective de la vitesse (pas seulement sur des "zone trente" peintes sur la chaussée). une place avec de la végétation, donnant quelques zones d'ombre en été. A ce sujet, il faudrait faire mieux que la rue Coquillard (non loin de la Place Saint-Nicaise), désespérant exemple de rénovation 100% minéral, alors que de plus en plus il est question de revégétaliser la ville afin de diminuer l'impact du réchauffement climatique. »</p>		
<p>Etapes suivantes</p> <p>Réunion de restitution de la concertation et présentation des esquisses d'aménagement</p>	<p>Quand</p> <p>31/05/2022</p>	<p>Qui</p> <p>VDR/CUGR</p>



— INVENTONS LE —
REIMS
D'APRÈS

• DONNEZ VIE À VOS IDÉES •

Dans la mesure où les décisions prises en réunion n'auront pas fait l'objet de remarque sous un délai d'une semaine après diffusion du présent compte rendu, elles seront considérées comme validées par l'ensemble des destinataires du présent compte-rendu